

Le musée, agent et acteur de la soutenabilité du développement des territoires

Hugues de Varine – 2010

Ce texte est le développement de mon intervention lors du séminaire sur les musées et le développement durable qui s'est tenu à l'Université de Bourgogne (IUP Denis Diderot) les 4 et 5 mars 2010. J'y utilise systématiquement le terme "soutenabilité" et ses déclinaisons, que je considère comme plus appropriés que le mot "durable".

Mots-clés : musée, écomusée, agenda 21, développement durable, agenda 21, participation

Un peu d'histoire

Le néologisme "écomusée" a été inventé en 1971, pour permettre au ministre français de l'environnement d'alors, Robert Poujade, d'évoquer¹ de façon dynamique le rôle politique spécifique des musées de sciences naturelles et des parcs naturels régionaux dans la sensibilisation et l'éducation des populations à la protection de l'environnement, en prévision de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement qui devait avoir lieu en 1972 à Stockholm.

Les écomusées, qui se sont multipliés depuis cette date à travers le monde et qui font partie du mouvement de la Nouvelle Muséologie, revêtent des formes très différentes, mais tous sont d'une manière ou d'une autre liés au développement des territoires et à la participation des populations à ce développement, en particulier dans sa dimension patrimoniale et environnementale. Ce sont des musées qui sont enracinés dans leurs territoires et qui vivent la vie de leurs communautés, des musées locaux, pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Ce qui suit peut s'appliquer aussi à des musées plus classiques qui décideraient de s'adapter ou de se transformer pour mieux servir leurs territoires et les populations qui les entourent, en étendant le concept de collection/trésor à celui de patrimoine naturel et culturel vivant.

Les premiers écomusées, liés à des parcs naturels comme en France (Marquèze, Camargue), issus d'initiatives associatives comme au Québec (Fier Monde, Haute Beauce) ou en Scandinavie (Toten, Bergslagen), dans les années 70 à 90 du siècle passé, se vouaient plutôt à la mise en valeur du patrimoine dans un esprit d'animation et de renforcement de l'identité locale. D'autres, plutôt en milieu urbain,

¹ A Dijon dont il était le maire, au cours d'un discours prononcé dans le cadre de la Conférence générale du Conseil International des Musées (ICOM)

s'attachaient au développement endogène, à l'éducation formelle et informelle, au tourisme (Le Creusot-Montceau, Fourmies, Seixal, Val Germanasca).

On vit apparaître, isolément et parfois sous d'autres appellations, des initiatives muséales consacrées à la réparation des dommages causés par l'aménagement du territoire à l'environnement et au cadre de vie des populations. Jean-Pierre Laurent, l'ancien directeur du Musée Dauphinois, travailla ainsi pour EDF dans les Alpes, dans les années 80. Le cas le plus intéressant est celui de l'écomusée d'Itaipu, à Foz de Iguaçu (Rio Grande do Sul, Brésil), créé en 1985 par la Compagnie hydroélectrique Itaipu Binacional pour accompagner les changements naturels et sociaux induits par la création et l'exploitation de ce qui était alors le plus grand barrage du monde². Son programme actuel, très étendu et couvrant toute la région du barrage et les populations qui s'y trouvent, du côté brésilien comme du côté paraguayen, comprend notamment une section de développement soutenable. L'écomusée est un acteur reconnu de ce dernier.

En 1992, lors du "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro, seconde conférence des Nations Unies pour l'environnement, fut adopté par les États participants le principe d'un "Agenda 21" mondial, à décliner en agendas 21 nationaux et surtout locaux. Au même moment et au même lieu se tint la première rencontre internationale des écomusées. Cette rencontre fut suivie de deux autres en 2000 et 2004, toujours à Rio de Janeiro (Ecomuseu de Santa Cruz). La prochaine se tiendra en novembre 2010³, précisément à l'Écomusée d'Itaipu qui aura fait l'objet d'ici là d'une évaluation participative.

On observe depuis quelques années, parallèlement à la multiplication des agendas 21 locaux dans de nombreux pays, à la naissance de liens de plus en plus étroits entre des écomusées et les procédures d'agendas 21 locaux concernant les mêmes territoires, revenant ainsi à l'origine étymologique et historique du mot écomusée.

Des caractéristiques proches

Les deux projets – écomusée, Agenda 21 local – ont en commun d'être des **processus**, plutôt que des institutions.

L'**écomusée**, contrairement au musée classique, n'est pas centré sur la constitution, la conservation et la mise en valeur d'une collection "morte". Il est au service de son territoire et de sa communauté, prenant en compte la totalité du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, non pas pour l'enfermer ou le conserver, mais pour le faire servir au développement culturel, social et économique, même au prix de transformations, dans le respect de la propriété matérielle et morale et de la responsabilité de la communauté et de ses membres. Cette ressource qu'est le patrimoine est éminemment non-renouvelable, même si elle peut s'accroître par la créativité naturelle de la population: sa gestion et sa transmission doivent donc élaborer et suivre des règles de soutenabilité. Le principe de soutenabilité appliqué à la gestion du patrimoine par l'écomusée est l'équivalent du principe d'inaliénabilité appliqué à la collection du musée.

2 Voir www.itaipu.gov.br/index.php?q=node/250

3 IV^o Rencontre des Écomusées et Musées communautaires, du 30 novembre au 2 décembre

L'**agenda 21 local** n'est pas une simple mesure administrative ou technique de protection de l'environnement, c'est une démarche de sensibilisation et de mobilisation de la population, des institutions et des services publics sur la globalité du cadre et des modes de vie considérés dans la très longue durée, la génération actuelle étant responsable de la gestion de la ressource dont elle est dépositaire pour les générations futures. Cela passe par des formes d'identification, d'éducation, d'appropriation, collectives et individuelles, et par l'adoption co-décidée de comportements et de procédures, notamment en matière de consommation.

Qu'il s'agisse de l'écomusée ou de l'agenda 21, le processus est nécessairement et essentiellement **participatif**. Le rôle des acteurs locaux, collectivités territoriales, associations et institutions locales, citoyens ordinaires, est essentiel, dès l'origine, pendant le déroulement de la démarche, comme dans sa durée. Tous doivent être acteurs et sujets conscients, apporter leurs compétences et leurs capacités, non seulement pour concevoir un plan et des programmes, mais aussi pour débattre, pour décider des orientations et des programmes, pour mettre la main à la pâte, pour évaluer les résultats. Dans les deux, cas le succès repose sur l'engagement de chacun et de tous, sur des réunions, des groupes de travail, des assemblées, des initiatives, de la coopération. Certaines méthodes et moyens d'expression sont les mêmes: les expositions, les parcours d'observation, l'inventaire des ressources et des problèmes.

Ce sont aussi des processus d'**éducation populaire** qui veulent et doivent s'adresser aussi bien aux adultes qu'aux jeunes, sans oublier l'éducation scolaire mais pour la compléter. C'est à dire qu'elle doit utiliser des langages adaptés aux populations concernées, qui peuvent varier selon l'origine géographique et sociale, l'âge, le statut familial et socio-professionnel. Même si les objectifs sont plus ou moins les mêmes pour l'écomusée comme pour l'agenda 21, il n'y a pas de modèle unique: les solutions doivent être cherchées en fonction du contexte et de la "matière humaine" qui est concernée.

Des formes variables de coopération

Ce qui paraît le plus intéressant dans cette tendance nouvelle de rapprochement entre les deux processus, c'est la volonté et la pratique de la coopération entre eux. L'échantillon des cas que je connais et dont je peux parler est limité, parce que c'est un phénomène encore récent et aussi parce que je ne connais pas tout ce qui existe. Sur le terrain, j'ai pu constater plusieurs cas de figure, qui mériteraient d'être approfondis et analysés. En voici une présentation sommaire. J'en donne les principales références sous forme d'adresses de sites web, qui peuvent aussi permettre de prendre contact avec les responsables locaux. Il n'existe pas encore, à ma connaissance, de littérature sur ce sujet.

Une initiative de l'écomusée

L'écomusée suscite un inventaire du patrimoine, un observatoire du paysage, identifie les lacunes et les problèmes qui menacent l'avenir du territoire. Il finit par donner naissance à un agenda 21 local, qui s'appuie sur les personnes, les groupes et les réseaux déjà mobilisés par l'écomusée. C'est par exemple ce qui s'est

passé dans le **Val Taleggio** (Lombardie, province de Bergame, Italie). La diminution des alpages au profit de la forêt, la réduction du nombre et du dynamisme des exploitations agricoles et de la coopérative fromagère, la disparition annoncée d'une part importante du patrimoine des "baite", des bâtiments d'exploitation d'altitude en pierre, font craindre la disparition à long terme de l'activité laitière et fromagère traditionnelle dans une vallée qui n'a pas d'autres ressources viables. Une fois l'observatoire du paysage établi (qui démontre clairement l'appauvrissement du territoire) et l'inventaire du patrimoine effectué avec la population, il était tout naturel de proposer aussi bien aux élus qu'à la population elle-même le lancement d'un agenda 21 local⁴.

Une démarche analogue est actuellement envisagée dans le cadre de l'écomusée de la Serra de Ouro Preto (Minas Gerais, Brésil) ou sur l'île de Cotijuba (un quartier de la ville de Belém (Pará, Brésil), qui fait partie de l'écomusée de l'Amazonie. La dégradation du cadre de vie et de l'environnement naturel oblige l'écomusée à se poser la question d'une planification à long terme de l'ensemble des paramètres de l'interaction entre la population et son territoire, pour aboutir à des mesures consenties dans la durée pour garantir la qualité de la vie et de l'environnement. D'où l'appel à un agenda 21, qui sera peut-être difficile à obtenir, mais qui serait la conséquence naturelle du processus écomuséal.

Une initiative de l'agenda 21

C'est ici au contraire un agenda 21 local déjà mis en place qui souhaite doter le territoire d'un écomusée, afin de prolonger son action et d'intégrer un volet patrimoine au tableau des ressources non-renouvelables qu'il s'agit de gérer dans un objectif de soutenabilité. A Maranguape (Ceará, Brésil), l'écomusée est présenté comme une création de l'agenda 21 local, qui a découlé lui-même de la volonté militante d'une coopérative agricole. L'espace couvert par le siège de l'écomusée, sur 100 hectares, incorpore un échantillonnage des différents écosystèmes naturels et humains de la région, sert de lieu d'expérimentation et de démonstration, en appui à l'agenda 21 (2003) et à ses suites. L'un de ses objectifs est la création d'une "communauté soutenable".

A Curuçá (Pará, Brésil), l'Institut Peabiru, qui pilote l'agenda 21 local, a demandé au Museu Emílio Goeldi (la principale institution muséale de Belém, capitale de l'Etat) de l'aider à créer un musée communautaire de la mangrove, pour gérer avec la population le capital naturel du territoire, mais aussi les cultures vivantes des différentes communautés villageoises et de la ville-centre, nécessaires à la soutenabilité du territoire menacé par les changements climatiques et les déplacements de populations. J'ai pu constater sur place, notamment au cours d'une rencontre avec les habitants et plusieurs acteurs de l'identification et de la valorisation du patrimoine, que la mobilisation antérieurement réalisée par l'agenda 21 permettait de transposer celui-ci dans une action à long terme sur le patrimoine, en particulier dans le cadre de la "réserve extractive" de la mangrove du littoral⁵.

Un travail en commun

Ailleurs, l'agenda 21 local fait partie de l'écomusée dont il est une modalité d'action pour la gestion territorialisée de l'environnement et du patrimoine culturel comme naturel et même immatériel. L'écomusée

4 www.osservatoriovaltaleggio.it/site/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=36&Itemid=58

5 Sur le projet "Casa da Virada", voir www.peabiru.org.br/2008/casa_virada.htm

de Savigny-le-Temple (France, Seine-et-Marne) le revendique dans sa présentation. Il en va de même à l'Ecomuseo del Paesaggio (Parabiago, près de Milan, en Lombardie), qui affiche clairement⁶ être le volet culturel de l'agenda, pour le paysage tant rural que urbain. On trouve aussi un partenariat opérationnel entre l'écomusée et l'agenda 21 local, quand le territoire couvert est le même: c'est le cas du Tessin oriental, au débouché du Lac Majeur, toujours en Lombardie.

On peut peut-être voir là le début d'une division du travail dans les stratégies locales de soutenabilité, l'agenda 21 se chargeant plutôt des actions proprement environnementales, tandis que l'écomusée s'occupe du patrimoine. Cela renforce le croisement et la transversalité des actions qui ne sont plus rattachées à des disciplines strictement cloisonnées, mais qui font interagir les humains et la nature, le culturel, le social et l'environnement physique, l'agriculture, l'urbanisme, etc. Une étude critique des pratiques locales serait intéressante à entreprendre.

Premières leçons à tirer

De conversations avec certains promoteurs de ces écomusées et/ou agendas locaux, il ressort que chaque partie trouve des avantages à cette coopération. J'ai relevé plusieurs idées qui mériteraient une vérification.

- Les deux démarches exigent une bonne intégration sur le territoire et au sein de la population, en relation dynamique avec les problèmes majeurs du moment, l'environnement, l'activité économique et l'emploi, les effets du tourisme, la qualité de la vie, l'adaptation au changement de la société, les nouveaux modes de communication et d'expression. Elles peuvent réaliser cette intégration ensemble ou successivement, avec une économie de moyens et une cohérence de méthodes.
- La coopération permet une mutualisation et une complémentarité des réseaux internes et externes, des structures de participation, des formations et des outils tels que inventaires et observatoires, cartes communautaires⁷, expositions, actions et matériels pédagogiques, centres de ressources, etc.
- L'écomusée y trouve une reconnaissance du patrimoine sous toutes ses formes comme ressource non renouvelable à respecter et à gérer "en bon père de famille", qu'il s'agisse de simple transmission, ou de contrôle démocratique des transformations qui lui sont imposées par les politiques dites de développement et par les nouveaux modes de vie et de consommation. La qualité de l'environnement bâti et le maintien des savoirs sont à placer sur le même plan que la diversité biologique ou les économies d'énergie.
- Pour sa part, l'agenda 21 et les programmes qui en découlent bénéficient d'une approche culturelle de la notion de paysage, des activités économiques locales, des comportements des habitants, des rythmes de la vie quotidienne. Il y gagnera en efficacité dans le court comme dans le long terme.
- Enfin, l'écomusée, qui est plus institutionnel (ou institutionnalisable) et sans doute plus durable que

⁶ <http://eutelia.comune.parabiago.mi.it/INDEX.html>

⁷ Il s'agit ici des "parish maps" courantes en Grande Bretagne (www.England-in-particular.info/parishmaps/m-index.html) et des "mappe di comunità" qui sont de plus en plus pratiquées en Italie (www.mappadicomunita.it). Ces cartes sont l'un des outils de la mobilisation communautaire.

l'agenda 21, peut rester comme un garant structurel de la poursuite des dynamiques suscitées par l'agenda, donc de l'effort partagé vers la soutenabilité.

Conclusion

On peut comparée cette stratégie intégrée avec la démarche actuellement promue par certains responsables culturels, en France et ailleurs, en faveur d'un agenda 21 local culturel. Aucune "spécificité culturelle" ne justifie à mon sens une telle discrimination. Il n'y a pas d'agenda 21 seulement environnemental, social ou économique; on sait qu'il y a habituellement; du moins dans le discours, ces trois "piliers" du développement soutenable et il est justifié de se demander pourquoi le culturel en est absent, ou bien oublié. En faire un domaine à part, qui signifierait que la culture nécessiterait une soutenabilité particulière, indépendante des autres, relevant d'autres démarches et d'autres critères, serait une fois de plus faire de la culture un mode à part, "hors sol".

Or le développement soutenable est à considérer et à rechercher au niveau des territoires, et l'agenda 21 local ne peut se dérouler que dans le langage de la culture vivante de la communauté. Il faut donc lui donner toute sa dimension culturelle, avec notamment la prise en compte globale de la ressource patrimoniale et la promotion de la démocratie locale par la participation.

Pourquoi ne pas créer dès maintenant un quatrième pilier du développement soutenable, le pilier **culturel** ? C'est pour cette même raison que la politique de la ville, en France, a échoué à promouvoir des programmes dits de "développement culturel" (en réalité artistique) aux côtés du développement social des quartiers, alors qu'il était nécessaire, et d'ailleurs tout à fait pertinent et efficace, de travailler sur la dimension culturelle des stratégies et des actions menées⁸, en soutien et en complémentarité avec les autres dimensions du développement urbain.

8 Voir notamment Montfort, J-M. et de Varine, H., *Ville, culture et développement*, Paris, Syros, 1995